
DESTINATAIRES : Médecins, pharmaciens, gestionnaires cliniques et infirmières du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques, intérim

Mélanie Caron, chef de la pharmacie du CISSS de la Montérégie-Ouest

DATE : le 29 mars 2018

OBJET : Déploiement des ordonnances collectives transversales

Bonjour,

Suite aux travaux d'harmonisation, cinq ordonnances collectives transversales ont été entérinées par le CMDP et seront disponibles sur le portail transitoire CISSMO dès le 16 avril prochain :

- 1) OC-6028 Soulager la douleur et la fièvre par l'administration d'un analgésique/antipyrétique (acétaminophène) chez l'adulte et l'enfant de 3 mois et plus
- 2) OC-6033 Soulager les nausées et les vomissements par l'administration d'un antiémétique chez la clientèle de 14 ans et plus
- 3) OC-6034 Soulager les brûlures d'estomac par l'administration d'un antiacide chez la clientèle de 18 ans et plus
- 4) OC-6035 Initier le traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique
- 5) OC-6037 Administrer de la diphenhydrAMINE chez la clientèle de 14 ans et plus présentant des symptômes de réaction allergique légère à modérée

LECTURE OBLIGATOIRE RÉMUNÉRÉE :

Une période de 30 minutes est allouée afin de prendre connaissance du nouveau contenu des cinq ordonnances collectives durant la période précédant le déploiement, c'est-à-dire du 29 mars au 15 avril. Cette lecture obligatoire est demandée pour tous les secteurs qui utiliseront les OC. Vous recevrez du support des conseillères en soins infirmiers des différents milieux.

Procédure à suivre :

- L'infirmière procède à la lecture des 5 OC et de la fiche de liaison. L'infirmière doit convenir avec le gestionnaire du moment où la lecture sera effectuée : sur les heures de travail ou en temps supplémentaire.

- Le gestionnaire inscrit et approuve les 30 minutes de formation au relevé de présence (en régulier formation ou en TS formation, selon le cas).
- Le gestionnaire tient un registre des infirmières qui ont fait les 30 minutes de lecture et envoi la liste à l'adresse formation.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca pour saisie dans le dossier de formation de l'infirmière.

Vous trouverez tous les outils nécessaires soit : le registre à signer, la note de service, les ordonnances collectives pour lecture ainsi que le formulaire de liaison sur le N:\CISSSMO\Formations\Ordonnances collectives transversales.

MODALITÉS D'APPLICATIONS :

Ces outils s'appliquent dans toutes les installations et tous les secteurs du CISSS de la Montérégie-Ouest si les **trois conditions suivantes sont respectées** :

- 1) INFIRMIÈRE sur place pour effectuer / initier l'évaluation ;
- 2) Secteur desservi par une pharmacie du CISSSMO, sauf si entente autorisée par la DSIEU et la pharmacie ;
- 3) Présence au commun des médicaments touchés par les ordonnances collectives, sauf si entente autorisée par la DSIEU et la pharmacie.

Afin de faciliter l'application des ordonnances collectives transversales, un formulaire de liaison conjoint sera disponible lors du déploiement.

DÉPLOIEMENT ET ANNULATION :

À compter du 16 avril prochain, date du déploiement des ordonnances collectives transversales, les ordonnances collectives anciennement en vigueur seront annulées.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants	
Secteurs	Annulation
Jardins-Roussillon	- acétaminophène • Ordonnance collective : Administration d'antipyrétique ou analgésique : Acétaminophène pour la clientèle ambulatoire adulte et pédiatrique – 2011 • Ordonnance collective : Traitement de la douleur ou de la fièvre pour la clientèle hospitalisée à l'hôpital Anna-Laberge – 2010 • Ordonnance collective : Administrer un antipyrétique/analgésique – CH – 2014 • Ordonnance collective : Administrer un antipyrétique/analgésique – UTRF – 2014 - dimenhyDRINATE • Ordonnance collective : Administrer un antiémétique per os ou intra-rectal - CH – 2012

Jardins-Roussillon (suite)	• Ordonnance collective : Administrer un antiémétique per os ou intra-rectal – UTRF – 2014 • Ordonnance collective : Soulager les nausées et les vomissements chez les usagers âgés de plus de 12 ans - Urgence de l'hôpital Anna-Laberge – 2013 - hydroxyde d'aluminium et de magnésium • Ordonnance collective : Administrer un antiacide per os - UTRF – 2014 • Ordonnance collective : Administrer un antiacide per os - CH – 2012 • Ordonnance collective : Soulager la dyspepsie chez l'adulte – Urgence de l'hôpital Anna-Laberge – 2013 - épinéphrine • Ordonnance collective : Administration d'adrénaline, 2007-11 • Ordonnance collective : Administration d'adrénaline lors d'une réaction d'anaphylaxie suite à la vaccination, 2005-10 - diphenhydrAMINE • Administrer un antihistaminique per os –CH – 2012 • Administrer un antihistaminique per os – UTRF – 2014 • Administrer de la diphenhydramine (Benadryl) en présence d'éruption cutanée ou de prurit chez de la clientèle pédiatrique et adulte – 2011
Suroît	- acétaminophène • Ordonnance collective : Administration d'acétaminophène – Adulte 2012 OC-2012-ADM-01 - dimenhydrINATE • Ordonnance collective : Administration de dimenhydrinate chez la clientèle adulte de 14 ans et plus -2012 OC- 2012-ADM-03 - hydroxyde d'aluminium et de magnésium • Ordonnance collective : Administration d'hydroxyde d'aluminium et de magnésium chez la clientèle adulte de 14 ans et plus – 2012 OC-2012-ADM-02 - épinéphrine • Aucun - diphenhydrAMINE • Administrer le diphenhydramine (Bénadryl) lors d'une réaction allergique en soins de longue durée (2014) OC-1200-13-013

Haut-Saint-Laurent	- acétaminophène • Ordonnance permanente : administrer un antipyrétique analgésique – Tylenol (acétaminophen) – 2005 • Ordonnance permanente : Administrer une médication per os (acétaminophen) – 2004 • Protocole de médecine HBM • Ordonnance collective : Administration acétaminophène urgence – OC DSIQRA 024 - dimenhyDRINATE • Protocole de médecine - HBM – 2005 - hydroxyde d'aluminium et de magnésium • Protocole de Médecine - HBM – 2005 - épinéphrine • Aucun - diphenhydrAMINE • OP Administrer un antihistaminique per os (Bénadryl)- 2005
Vaudreuil-Soulanges	- acétaminophène • Ordonnance collective : Initier l'administration de l'acétaminophène – Clinique de grippe – 2014 OC-25 • Ordonnance collective : Initier un traitement à l'acétaminophène pour le soulagement de la fièvre ou de la douleur – 2014 OC-64 - dimenhyDRINATE • Ordonnance collective : Traiter des nausées ou des vomissements – 2014 OC-71 - hydroxyde d'aluminium et de magnésium • Ordonnance collective : Traiter la dyspepsie – 2017 OC-72 - épinéphrine • Ordonnance collective OC-01 : Traiter une réaction anaphylactique, 2014-09-09 - diphenhydrAMINE • Traiter une réaction allergique mineure – 2014
Foster	- acétaminophène • Ordonnance collective : Douleur ou fièvre (PHARM-FOSTER- 05) - dimenhyDRINATE • Ordonnance collective : Nausées ou vomissements : PHARM- FOSTER-08

Foster (suite)	- hydroxyde d'aluminium et de magnésium • Ordonnance collective : Dyspepsie - PHARM-FOSTER-07 - épinéphrine • Ordonnance collective : Problématique choc anaphylactique PHARM-FOSTER-02 - diphenhydrAMINE • Aucun
CRD LeVirage	- acétaminophène • Ordonnance collective : Acétaminophène 325mg ou 500mg (tylenol) – 2012 - dimenhyDRINATE • Dimenhydrinate et gravol au gingembre – 2012 - hydroxyde d'aluminium et de magnésium • Ordonnance collective : Maalox ou Diovoal – 2012 - épinéphrine • Aucun - diphenhydrAMINE • OC Benadryl 25 mg sans pseudoéphédrine

SOINS INFIRMIERS :

À noter que pour les milieux spécialisés (hémodialyse, oncologie, soins palliatifs, etc.) qui possèdent déjà des ordonnances collectives spécifiques à leur clientèle, ces dernières demeurent en vigueur.

De plus, nous vous rappelons que lors de la rédaction d'une ordonnance collective, l'infirmière doit obligatoirement inscrire son numéro de permis de l'OIIQ.

Les médicaments visés par une ordonnance collective sont disponibles au commun de vos unités soit :

- hydroxyde d'aluminium et de magnésium suspension
- épinéphrine 1mg/mL
- diphenhyDRAMINE 25 et 50 mg comprimé ou capsules
- acétaminophène 325 mg comprimés, acétaminophène 650 mg suppositoires, et acétaminophène liquide 160mg/ 5 mL
- dimenhyDRINATE 50 mg comprimés et suppositoires

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CR MC